

Conditions générales de la Formation FINER

Droits d'inscription

Les droits d'inscription à la session FINER sont fixés à 1060 euros Hors Taxes par personne (TVA à 20 %), soit 1272 euros TTC, incluant la participation aux deux journées de formation, les documents pédagogiques et les supports d'intervention (classeur FINER et clef USB), les déjeuners et les pauses-café.

Cette session est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Compte tenu du grand nombre de thèmes à traiter, de la densité du programme, et afin de garantir une qualité optimale des échanges, **l'effectif est limité à 16 participants par session.**

Lieu et accès

La session FINER se déroulera à Paris dans les locaux de METROL ou à la Maison des Polytechniciens (7^{ème}). L'adresse exacte du lieu de formation retenu sera indiquée dans le courrier de confirmation de votre inscription. Un plan d'accès sera joint.

METROL

Le Cabinet METROL a été créé en 1984. Il intervient principalement pour le compte de partenaires institutionnels sur le thème des Energies Renouvelables, des Nouvelles Technologies de l'Energie et de la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement.

Organisme de formation professionnelle, le Cabinet METROL est spécialisé dans l'organisation « clef en main » et l'animation de sessions de formation, de séminaires, de colloques et de tables rondes. Il conçoit et organise également des actions d'accompagnement des projets et programmes liés à la transition énergétique.

Procédure d'inscription

Téléchargez sur notre site www.metrol.fr un bulletin d'inscription, ou demandez-le par e-mail. Une fois complété, retournez-le à METROL accompagné de quelques lignes résumant votre parcours ou projet professionnel, et joignez une photo d'identité (réalisation d'un trombinoscope des participants pour faciliter les contacts). Dès réception de ces documents - et dans la limite des places disponibles - nous vous réserverons une place. Environ un mois avant la session, nous vous ferons parvenir une convention de formation professionnelle accompagnée d'une facture. Le règlement des droits d'inscription doit être effectué avant le début de la session.

Les administrations et les établissements publics doivent joindre un bon de commande complété et signé par l'autorité compétente.

Tout désistement doit être formulé par écrit à METROL. Si celui-ci intervenait **moins de 15 jours** avant le début de la session, un **montant forfaitaire de 30 %** des coûts pédagogiques resterait dû, soit 318 euros Hors Taxes. Ce montant est porté à **100 % des droits** pour une annulation intervenant **moins de 5 jours** ouvrables avant le début de la session. Toute session commencée est due dans son intégralité. Les remplacements de participants doivent être signalés par écrit au moins 3 jours ouvrables avant le début de la session, et accompagnés d'un nouveau bulletin d'inscription complété.

Si, malgré leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, le lieu ou le contenu du programme de la session.

Contacts

Pour obtenir de plus amples informations sur cette session, n'hésitez pas à nous contacter :



ORGANISÉ ET ANIMÉ PAR

METROL

METROL

44, rue de La Quintinie
75015 PARIS

Tél. : **01 40 45 33 40**

Mail : info@metrol.fr
www.metrol.fr